

YOGA ENFANTS

MERCREDI 17 H 30 - 18 H 30

COMPLEXE SPORTIF

MATHON MURIELLE

Nom : _____ Prénom : _____

Si activité enfant :

Nom de l'enfant _____ Prénom de l'enfant : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____ Téléphone : _____

E-mail : _____

Ces données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents ; en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers. Les données seront conservées 3 ans après la fin de votre adhésion, elles seront ensuite détruites. Vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression.

Je joins le règlement de

La participation à l'activité (hors cotisation AGF) est de 224 €
(payable en totalité ou par 3 chèques encaissés en octobre-janvier-avril)

par chèque à l'ordre de l'AGF

chèques-vacances /coupon Sport ANCV

La cotisation de 22 € est à régler séparément.

en espèces

J'autorise que l'on me photographie dans le cadre de l'activité pour les besoins de l'association et que les photos puissent être diffusées par voie de presse ou via les canaux de communications de l'AGF (site internet, Facebook, etc.)

J'accepte de recevoir par mail les informations relatives aux activités et à l'actualité de l'association .

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de protection des données.

RÈGLEMENT D'INSCRIPTION :

Le /la soussigné/e s'engage à respecter les conditions ci-dessous dont il/elle reconnaît avoir pris connaissance

Tout/e adhérent/e doit être à jour de sa cotisation, payable d'avance, pour l'accès aux cours et aux installations

Toute absence quels que soient le motif et la durée, ne peut donner lieu, en aucun cas, à un remboursement ou à une prolongation du forfait acquis.

L'Association Générale des Familles a contracté une assurance Responsabilité Civile pour les préjudices qu'elle pourrait occasionner. Toutefois il appartient à chacun de vérifier auprès de son assureur s'il est bien garanti pour sa responsabilité personnelle.

L'association n'est pas tenue responsable des vols qui pourraient avoir lieu dans les locaux.

L'association se réserve le droit de revoir l'horaire des cours ou, si le nombre minimum n'est pas atteint, d'annuler les cours ou d'en revoir le coût.

Fait à _____ « Lu et approuvé » à écrire à la main Signature de l'adhérent

Le _____